



# PENFEN nautique

N°1  
à  
Vannes !

## 07.69.90.47.26

### DOSSIER D'INSCRIPTION AU PERMIS HAUTURIER

#### DOCUMENTS À FOURNIR :

- LE CONTRAT DE FORMATION SIGNÉ
- LA DEMANDE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN
- LA PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ
- VOTRE RÈGLEMENT
- UN TIMBRE FISCAL DE 38€ (INSCRIPTION)

EN LIGNE SUR LE SITE : [WWW.TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR](http://WWW.TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR)

#### À NOUS FAIRE PARVENIR :

- PAR MAIL :

[contact@penfen-nautique.fr](mailto:contact@penfen-nautique.fr)

- PAR COURRIER OU À DÉPOSER DANS NOTRE BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE :

10, rue Alexandre Le Pontois  
56000 Vannes



10, rue Alexandre Le Pontois  
56000 Vannes

(à côté du cinéma La Garenne)

07.69.90.47.26

[www.penfen-nautique.fr](http://www.penfen-nautique.fr)



# CONTRAT DE FORMATION

	<u>Entre, d'une part, l'établissement :</u>
	<b>PENFEN nautique SAS</b> 10, rue Alexandre Le Pontois 56000 Vannes  Tél : 07.69.90.47.26 Siret : 792 545 568 00018

<u>Et, d'autre part, le candidat :</u>
Nom : ..... Prénom : .....
Né(e) le : ..... à : ..... Dpt : .....
Domicilié(e) à : .....
CP : ..... Ville : .....
Tél : ..... Mail : .....
Représentant légal si mineur : .....

Il est convenu ce qui suit :

## OBJET DU CONTRAT :

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques du :

( ) Permis mer extension hauturière

et afin qu'il puisse être autonome et sûr à l'issue de la formation dans le but d'obtenir la validation, par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, dudit permis.

## DESCRIPTION DE LA FORMATION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement proposera soit une formation en ligne (cours particuliers possibles), soit une formation en salle. Ce volume de formation prévu est susceptible d'être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis par le décret du 28/09/2007.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier d'examen. L'établissement s'engage à déposer le dossier, dès lors qu'il est complet, dans les meilleurs délais\*. Le candidat a toutefois la possibilité de s'inscrire en candidat libre à l'examen le plus proche de son domicile. Cette démarche ne pourra en aucun cas induire une réduction du coût du permis.

## RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT

Durée : Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de signature du présent contrat. Passé ce délai, le contrat sera résilié de plein droit.

Résiliation : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement. En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des leçons, cours et prestations effectivement fournis au moment de la rupture et conformément aux tarifs ci-contre. Le contrat sera résilié après solde de tout compte. Dans le cas d'une facturation au forfait, la somme due sera calculée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas du retrait de l'agrément de l'autorisation d'enseigner de l'établissement par l'autorité préfectorale.

## PROGRAMME et DEROULEMENT de la FORMATION

L'établissement propose soit une formation en ligne (cours particuliers possibles - 45€/h), soit une formation en salle, selon l'option choisie. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de la progression de sa formation.

Pour chaque objectif et chaque exercice, le déroulement sera le suivant :

- Présentation de l'exercice par le moniteur.
- Réalisation de l'exercice par le candidat et évaluation du moniteur.
- Bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs.

## MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES

L'établissement mettra en oeuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. Les cours seront exclusivement conduits par des Capitaines de Marine Marchande titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

## OBLIGATIONS DES PARTIES

L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur.

L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration. L'établissement fournit au candidat un livret d'apprentissage. L'inscription à l'examen ne peut être effectuée qu'à la remise par le candidat de son dossier d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base OEDDIP. En cas d'échec aux examens, l'établissement s'engage à représenter le candidat dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. Le candidat est tenu de respecter les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats,...)

## RÈGLEMENT DES SOMMES DUES :

Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi.

## RESPECT DU CALENDRIER :

Le candidat est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation.

## DÉSACCORD :

En cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente.

## ECHEC À L'EXAMEN DU CODE :

En cas d'échec à l'examen, le candidat devra s'acquitter d'un forfait de 22€ en sus du timbre fiscal pour se voir inscrire à une nouvelle session.

## ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS

Toute leçon ou cours doit être décommandée par le candidat au moins 5 jours ouvrables à l'avance et sera reporté. L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, les leçons donneront lieu à un report. Si un candidat décide de ne pas se présenter à une épreuve, il devra en avertir le centre de formation (sauf cas de force majeure dûment constatée) au minimum une semaine à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation et de se voir imputer une sur-facturation de 50€TTC.

## TARIFS

- ( ) 480€TTC\* Extension hauturière en salle
- ( ) 450€TTC\* Extension hauturière en salle élève côtier PENFEN nautique
- ( ) 180€TTC\* Extension hauturière en ligne
- ( ) 150€TTC\* Extension hauturière en ligne élève côtier PENFEN nautique

Fait le ..... à .....

Pour l'établissement	Le candidat	Le représentant légal
«lu et approuvé»	«lu et approuvé»	«lu et approuvé»



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
la mer et  
des transports

## Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14680\*01

**Eaux maritimes :** Extension « hauturière »

**Eaux intérieures :** Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

### Identification du demandeur

Madame  Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le  A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro  Extension  Nom de la voie

Code postal  Localité  Pays

Téléphone  Courriel

Numéro du candidat(e)  (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

### Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

Une photographie d'identité récente et en couleur (1)

Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres

(1) Les titulaires d'un permis délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :  le,

Signature

Timbre fiscal correspondant  
au droit d'inscription  
38€

(à coller ici par le demandeur)